



Garantie Vesta

GARANTIE DE PRODUIT

Quality Edge, Inc. garantit que son revêtement en acier Vesta Steel Siding®, lorsqu'il est utilisé conformément à l'usage prévu pendant sa durée de vie définie, (a) sera exempt de défauts de fabrication et ne s'écaillera pas, ne s'effritera pas, ne se fissurera pas et ne s'écaillera pas, (b) ne présentera pas un farinage supérieur à huit (8) unités ΔE Hunter, (c) ne se décolorerà pas de manière irrégulière sous des conditions climatiques normales de plus de cinq (5) unités ΔE Hunter, (d) ne rouillera pas s'il est correctement découpé et installé, (e) offrira une protection contre la grêle ne dépassant pas la classe 3, et (f) respectera la norme ASTM D5402 en matière de résistance à l'abrasion.

Les unités de différence de couleur sont déterminées par la norme ASTM D2244 pour les peintures opaques et par la norme ASTM D1482 pour les peintures semi-transparentes. Les niveaux de farinage sont évalués selon la méthode A de la norme ASTM D4214 pour les peintures opaques et semi-transparentes.

La protection contre la grêle couvre tout dommage non assuré causé par la grêle (à l'exclusion de la franchise) qui perce ou fissure le revêtement en acier jusqu'à exposer l'enveloppe du bâtiment.

Pour les produits couverts, Quality Edge choisira, à sa discrétion, de réparer ou de remplacer le produit défectueux, ou de rembourser au prorata le prix d'achat initial de la portion défectueuse du produit. Cette garantie limitée à vie Vesta (la « Garantie Vesta ») est soumise aux termes et conditions suivants.

ENREGISTREMENT DE LA GARANTIE

Afin de mieux servir nos clients, cette Garantie Vesta doit être enregistrée. Le certificat de garantie et le formulaire d'enregistrement doivent être complétés, signés par l'entrepreneur et le propriétaire, puis envoyés par courrier à :

Quality Edge, 2712 Walkent Drive, Walker, MI 49544,

ou soumis en ligne à l'adresse :

<https://qualityedge.com/support/warranties/warranty-registration/>

dans les trente (30) jours suivant la fin de l'installation.

Le propriétaire est responsable de soumettre ces informations à l'entreprise. Le non-respect de cette procédure décharge Quality Edge de toute obligation en vertu de cette

garantie et annule tous les droits du propriétaire liés à cette garantie. Toutefois, toute autre protection offerte par Quality Edge restera applicable.

Télécharger la carte de certification et d'enregistrement à envoyer par courrier.

SERVICE DE GARANTIE

Cette Garantie Vesta est accordée uniquement au propriétaire enregistré de la propriété. Si le produit présente un défaut couvert par la Garantie Vesta, le propriétaire enregistré doit soumettre une réclamation **par écrit**, soit par courrier recommandé ou certifié, soit en ligne à l'adresse :

<https://qualityedge.com/support/warranties/warranty-claim/>

dans la période de garantie et dans les trente (30) jours suivant la découverte du défaut.

La réclamation doit être envoyée à :

Quality Edge, Département des services de garantie, 2712 Walkent Drive NW, Walker, MI 49544,

et inclure une description du défaut, le nom du propriétaire, l'adresse de la propriété, la date d'installation, ainsi qu'une copie de la carte d'enregistrement ou de l'e-mail de confirmation d'enregistrement.

Le non-respect de cette procédure constitue une renonciation complète et définitive à toute réclamation que le propriétaire pourrait avoir, et Quality Edge ne sera pas responsable du défaut invoqué, que ce soit en vertu de cette garantie ou autrement.

Comme condition préalable à toute réclamation au titre de cette Garantie Vesta, Quality Edge et ses agents doivent avoir accès aux produits pour inspection, essais, réparation et/ou remplacement. Un délai raisonnable doit être accordé pour ces opérations.

Cette garantie couvre uniquement les matériaux, **et non la main-d'œuvre**.

Si Quality Edge décide, à sa seule discrétion, de remplacer toute portion défectueuse de son produit, et que le produit initialement installé n'est plus disponible, elle se réserve le droit de le remplacer par un produit d'une qualité équivalente selon son évaluation.

Une différence de couleur peut apparaître entre le produit de remplacement et celui initialement installé en raison de l'exposition aux intempéries ; cela ne constitue pas un défaut.

Si Quality Edge choisit, à sa seule discrétion, d'accorder un remboursement au propriétaire, **la garantie prend fin**. Ce remboursement sera limité au **prix d'achat initial** du produit Quality Edge.

LIMITATIONS DE GARANTIE

Il n'existe **aucune autre garantie** que celle expressément mentionnée dans ce document. Aucun employé, représentant ou agent de Quality Edge, ni aucune autre personne, y compris un installateur, entrepreneur ou applicateur, n'a l'autorité de modifier ou d'élargir cette Garantie Vesta, d'en annuler les limitations, conditions ou exclusions, ni d'assumer ou d'engager une quelconque obligation ou responsabilité au nom de Quality Edge en remplacement ou en supplément de cette garantie.

AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE

PARTICULIER n'est offerte, dans la pleine mesure permise par la loi. Toute garantie implicite prévue par la loi est limitée à la durée de validité indiquée dans ce document.

La réparation, le remplacement ou le remboursement offerts ici sont **les seuls recours possibles** et remplacent toute autre forme de compensation. **Quality Edge décline toute responsabilité** envers toute personne pour des **dommages indirects, spéciaux, accessoires, exemplaires ou punitifs**, y compris – sans s'y limiter – les dommages matériels, pertes de profits, frais de main-d'œuvre ou autres pertes financières, résultant de défauts du produit, rupture de contrat, retard, non-livraison, non-performance, rappel ou pour toute autre raison.

Toutes **les réclamations pour négligence ou manquement à un objectif essentiel** sont expressément **renoncées, exclues et libérées**. En aucun cas, la responsabilité de Quality Edge pour un défaut ne pourra **excéder le prix d'achat** du produit concerné, quel que soit le fondement juridique invoqué (contrat, responsabilité civile, garantie, etc.).

Aucun tiers ne bénéficie de cette garantie. Ces dispositions définissent des droits légaux spécifiques et des limitations. Certaines limitations peuvent ne pas s'appliquer selon les lois en vigueur dans certains États, et d'autres droits peuvent vous être reconnus.

Le client ou le propriétaire **reconnaît avoir lu, compris et accepté** ces limitations et renonciations. **Tout enregistrement ou paiement du produit** constitue une acceptation volontaire et éclairée de l'ensemble des conditions de cette garantie.

DÉLAI DE PRESCRIPTION

Aucune réclamation, action ou poursuite relative aux produits Quality Edge ou aux présentes conditions, y compris cette Garantie Vesta, **ne pourra être engagée après un (1)**

an à compter de la date à laquelle elle est née. Aucune règle de report (discovery), d'estoppel ou autre n'allongera ce délai de prescription.

DROITS SUPPLÉMENTAIRES DU CONSOMMATEUR

Certains États n'autorisent pas la limitation de la durée d'une garantie implicite, donc cette limitation peut ne pas s'appliquer à vous. De même, certains États n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects. Par conséquent, certaines exclusions peuvent ne pas vous concerner.

Cette garantie vous accorde **des droits légaux spécifiques** ; d'autres droits peuvent varier selon l'État.

EXCLUSIONS DE GARANTIE

La Garantie Vesta s'applique **uniquement** aux produits de construction Vesta installés **dans les cinquante (50) États des États-Unis** et dans le **District de Columbia**.

Elle **ne couvre pas** :

- Les frais, dommages, défauts ou défaillances dus à des événements hors du contrôle de Quality Edge (ex. : affaissement ou défaillance de la structure, fondations, murs).
- L'utilisation d'accessoires incompatibles.
- Une installation défectueuse (y compris bruit ou vibrations).
- Toute réinstallation du produit.
- L'usure normale due aux conditions climatiques.
- L'utilisation de produits chimiques abrasifs ou corrosifs.
- La pollution chimique, les pluies acides, brouillard salin ou autres atmosphères corrosives.
- L'exposition à des catastrophes naturelles (grêle, incendie, inondation, séisme, ouragan, etc.).
- Les actes intentionnels ou négligents, vandalisme, guerre.
- L'ajout d'éléments sur le produit (ex. : panneaux solaires, antennes).

- L'usage déraisonnable ou le manque d'entretien adéquat.

⚠ Attention :

- Lors de la découpe des panneaux, il est obligatoire d'utiliser **des lames compatibles avec les métaux ferreux**.
- **L'utilisation de meules ou disques de coupe** endommagera le revêtement par surchauffe, ce qui **annulera la garantie**.
- De **légers craquelures ou stries** sur les bords fortement formés sont **considérés comme normaux**.
- Les **égratignures causées lors de l'installation** ne sont pas couvertes et doivent être corrigées uniquement avec les **peintures de retouche Quality Edge**.
- Toute tentative de réparation avec un produit non autorisé **annulera la garantie**.

Entretien requis :

1. Nettoyage **annuel** à l'eau (jet d'arrosage ou pression modérée) pour éviter l'accumulation de saletés.
2. Nettoyages supplémentaires dans les zones exposées à **la sève d'arbres ou résine de conifères**.

Les produits ne sont **pas recommandés** ni garantis dans un rayon de **1500 pieds (457 mètres)** du bord de mer à cause de l'air salin.

Le **vieillessement normal**, comme la décoloration uniforme, l'assombrissement, le farinage, ou l'accumulation de saleté, **n'est pas couvert**, sauf mention contraire.

En cas de dommages dus à la grêle, le propriétaire doit d'abord **déclarer un sinistre auprès de son assurance**.

TRANSFERT DE GARANTIE

La Garantie Vesta reste en vigueur :

- **À vie** pour le propriétaire **résidentiel initial**.
- **50 ans** pour les propriétaires commerciaux ou entités (ex. : société, groupe, collectivité).

La garantie **n'est transférable qu'une seule fois** à un **second propriétaire résidentiel**. Le transfert doit être notifié **par écrit** à Quality Edge dans les **60 jours** suivant la vente.

Notification obligatoire :

- Nom de l'ancien et du nouveau propriétaire
- Adresse de la propriété
- Description du produit installé
- Date d'installation
- Signature du nouveau propriétaire acceptant les conditions

Une fois transférée, la garantie est limitée à **50 ans** à compter de la date d'origine :

- **100 % des frais** pris en charge pendant les **25 premières années**.
- **50 % des frais** entre les **années 26 à 50**.
Le solde est à la charge du propriétaire.

Aucun autre transfert n'est permis.

LOI APPLICABLE

Cette Garantie Vesta est régie par les **lois de l'État du Michigan**, sans application des règles de conflits de lois.

Tout litige doit être porté devant **les tribunaux étatiques ou fédéraux situés à Grand Rapids, Michigan**. Le client accepte leur compétence exclusive.

Toute action judiciaire intentée en violation de ces termes ou pour des réclamations annulées ou exclues obligera la partie adverse à **rembourser les frais juridiques** de Quality Edge.

DISPOSITIONS DIVERSES

Si une disposition est jugée invalide ou inapplicable, elle sera sans effet **dans les limites de cette invalidité**, sans affecter le reste des dispositions.

Ces conditions lient le **propriétaire initial**, tout **second propriétaire**, ainsi que **Quality Edge** et ses représentants/successeurs.

DROITS DE QUALITY EDGE

Quality Edge conserve **tous les droits légaux** applicables aux vendeurs, cumulables et applicables à tout moment. Aucune renonciation ne sera valide sans document écrit signé par Quality Edge. Le fait de ne pas exercer un droit ne signifie pas qu'il est perdu.